

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes : le score de l'Enim pour 2025

Domaine(s) :

- L'Enim

L'index annuel est un moyen d'évaluer le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. En tant qu'établissement public de plus de 50 agents, l'Enim publie ses résultats en matière d'égalité professionnelle. Cette obligation a été introduite par la loi du 19 juillet 2023, qui vise notamment à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

L'index se présente sous la forme d'un score sur 100 points.

L'Enim obtient le score de 78,4/100.

L'index s'appliquant à la fonction publique recouvre trois indicateurs :

- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes à corps, grade et échelon équivalents
- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes à catégorie hiérarchique équivalente
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 agents ayant perçu les plus hautes rémunérations

Pour calculer son score, l'Enim a appliqué les modalités de calcul données par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Index égalité pour l'Enim en 2025	Score maximal pondéré (en points)	Score de l'Enim pondéré (en points)
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	42	40,95
Égalité de rémunération pour les contractuels	38	29,45
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	20	8
TOTAL	100	78,4

Mis à jour le 01/10/26

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/index-de-legalite-professionnelle-femmes-hommes-score-de-lenim-pour-2025>